Attestations et informations complémentaires. — Nous complétons notre rapport par les attestations et informations complémentaires suivantes qui ne sont pas de nature à modifier la portée de l'attestation des comptes annuels :

— Le rapport de gestion contient les informations requises par la loi et concorde avec les comptes annuels ;

— Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue et les comptes annuels sont établis conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique ;

— Nous ne devons vous signaler aucune opération conclue ou décision prise en violation des statuts ou du Code des sociétés. L'affectation des résultats proposée à l'assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires ;

— En l'absence de dispositions spécifiques aux activités d'une société de bourse, nous nous référons, pour le contenu de certaines rubriques des comptes annuels, aux règles d'évaluation adoptées par le conseil d'administration.

Le 1er juin 2005.
Le commissaire.
Deloitte & Touche Reviseurs d'entreprises
SC s.f.d. SCRL :
Représentée par PHILIP MAEYAERT.

07498

CFPO

(Capital détenu à 100 % par Pernod Ricard.)

Société anonyme au capital de 10 000 000 €.
Siège social : 12, place des Etats-Unis, 75016 Paris.
061 801 254 R.C.S. Paris.

Les Comptes annuels du 1er janvier 2004 au 30 juin 2005, approuvés par l'assemblée générale ordinaire du 8 novembre 2005, ont été publiés dans le journal d'annonces légales « Le Publicateur Légal » du 16 décembre 2005.

07504

LES RESIDENCES DE CAVALIERE

(Capital détenu à 99,98 % par Pernod Ricard.)

Société à responsabilité limitée au capital de 648 900 €.
Siège social : Cavalière, 83980 Le Lavandou.
659 501 886 R.C.S. Toulon.

Les comptes annuels du 1er janvier 2004 au 30 juin 2005, approuvés par l'assemblée générale ordinaire du 28 octobre 2005, ont été publiés dans le journal d'annonces légales « Le Publicateur Légal » du 16 décembre 2005.

07507

RICARD

(Capital détenu à 100 % par Pernod Ricard.)

Société anonyme au capital de 54 000 000 €.
Siège social : 4/6, rue Berthelot, 13014 Marseille.
303 656 375 R.C.S. Marseille.

Les comptes annuels du 1er janvier 2004 au 30 juin 2005, approuvés par l'assemblée générale ordinaire du 2 novembre 2005, ont été publiés dans le journal d'annonces légales « Le Publicateur Légal » du 16 décembre 2005.

07506

SANTA LINA

(Capital détenu à 99,99 % par Pernod Ricard.)

Société anonyme au capital de 4 157 982,72 €.
Siège social : 12, place des Etats-Unis, 75016 Paris.
045 920 105 R.C.S. Paris.

Les comptes annuels du 1er janvier 2004 au 30 juin 2005, approuvés par l'assemblée générale ordinaire du 8 novembre 2005, ont été publiés dans le journal d'annonces légales « Le Publicateur Légal » du 16 décembre 2005.

07502

SELCODIS

Société anonyme au capital de 1 966 431,90 €.
Siège social : Immeuble Le Copernic, 13, boulvard du Mont d'Est, 93191 Noisy le Grand.
690 800 534 R.C.S. Bobigny.

AVERTISSEMENT.

La nouvelle dénomination sociale de la société, adoptée lors de l'assemblée générale mixte du 22 novembre 2005 est : Selcodis.

Cependant, les textes présentés dans le présent document de référence utilisent selon l'ancienneté de leur rédaction, et indifféremment les dénominations de Selcodis ou Supervox.

A. — Note de transition aux normes IFRS.

1. — Contexte de l'élaboration des informations financières 2004 en normes IFRS.

En application du règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002, les sociétés cotées sur un marché réglementé de l'un des Etats membres doivent présenter, pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2005, leurs comptes consolidés en utilisant le référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards), émis par l'I.A.S.B (International Accounting Standards Board). Le groupe Supervox qui a appliqué jusqu'en 2004 les principes comptables français, étant soumis à cette obligation, doit établir à compter de l'exercice 2005 ses comptes consolidés selon les normes IFRS.

Un comparatif doit également être établi selon le référentiel IFRS au titre de l'exercice 2004. En vue de la publication de ces états financiers comparatifs pour l'exercice 2005 et conformément à la recommandation de l'AMF relative à la communication financière pendant la période de transition, le groupe Supervox a préparé des informations financières 2004 sur la transition aux normes IAS/IFRS présentant à titre d'information préliminaire l'impact chiffré attendu du passage aux IFRS sur :

— Le bilan à la date de transition, soit le 1er janvier 2004, date à laquelle les impacts définitifs de la transition seront enregistrés en capitaux propres lors de la publication des comptes consolidés 2005 ;

— La situation financière au 31 décembre 2004 et la performance de l'exercice 2004 ;

— La variation des capitaux propres de l'ensemble consolidé entre le 1er janvier et le 31 décembre 2004.

Les principales incidences de l'application des normes IFRS sur le tableau de flux de trésorerie sont également décrites.

Ces informations financières 2004 sur l'impact chiffré attendu du passage aux IFRS ont été préparées en appliquant aux données 2004 les normes et interprétations IFRS que le groupe Supervox estime devoir appliquer pour la préparation de ses comptes consolidés comparatifs de l'exercice 2005.

La base de préparation de ces informations financières 2004 décrites en notes résulte en conséquence :

— des normes et interprétations IFRS applicables de manière obligatoire aux arrêtés de comptes de l'exercice 2005 telles qu'elles sont connues à ce jour ;

— de la résolution que le groupe Supervox anticipe à ce jour des questions techniques et des projets en cours discutés par l'IASB et l'IFRIC et qui pourraient devoir être applicables lors de la publication des comptes consolidés de l'exercice 2005 ;

— des options retenues et des exceptions utilisées qui sont celles que le groupe retiendra selon toute vraisemblance pour l'établissement de ses premiers comptes consolidés IFRS en 2005.

Pour toutes ces raisons, il est possible que le bilan d'ouverture audité ne soit pas le bilan d'ouverture à partir duquel les comptes consolidés de l'exercice 2005 seront effectivement établis.

L'information financière en normes IFRS sur l'exercice 2004 a été établie sous la responsabilité du conseil d'administration et a fait l'objet de diligences d'audit par les commissaires aux comptes du groupe.

2. — Etats financiers en normes IFRS.

2.1. Bilan consolidé au 1er janvier et au 31 décembre 2004 (en milliers d'euros) :

Actif	Normes IFRS	
	31/12/04	01/01/04
Ecarts d'acquisition	23 000	
Immobilisations incorporelles nettes	1 076	35
Immobilisations corporelles nettes	9 232	691
Actifs financiers non courants	2 128	172
Impôts différés	8 851	
Actif non courant	44 287	898
Stocks et en-cours	15 081	90
Avances et acomptes fournisseurs	161	55
Créances clients	23 176	946
Autres créances	21 476	1 631
Trésorerie et équivalents de trésorerie	6 994	95
Actif courant	66 888	2 817
Charges constatées d'avance	1 206	
Total actif	112 381	3 715

Passif	Normes IFRS	
	31/12/04	01/01/04
Capital	1 859	1 999
Réserves consolidées	– 26 412	– 26 406
Réserves consolidées, impact IFRS	15 362	
Résultat net groupe	– 797	
Capitaux propres part du groupe	– 9 988	– 24 407